

# Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR) Version 2015

Pour mise en application à partir du 29 décembre 2014

---

## *Introduction :*

*La version 2015 du CSARR remplace à partir du 29 décembre 2014 la version 2 de 2014 diffusée le 17 décembre 2013 et publiée au Bulletin officiel en juin 2014*

La version 2015 du CSARR comporte 2 parties : le Guide de lecture et de codage et la partie analytique. Ces deux parties sont publiées en version provisoire dans deux documents séparés : le Guide en format PDF et la partie analytique avec son sommaire en format Excel. Une version à imprimer de la partie analytique avec son sommaire est fournie en format PDF.

## **1. Évolutions du guide de lecture**

Les principales modifications du guide concernent :

- Une définition de la notion de « séjour » est introduite pour les situations où il est mentionné, dans le CSARR que le code ne peut être porté qu'une seule fois pendant le séjour tel que *ZGT+069 Accompagnement de la relation parent-enfant*. Cette définition est : « *Dans le CSARR, la notion de séjour se rapporte à ce que nous qualifions de « séjour médical », définit par la poursuite du même projet thérapeutique. Un « séjour médical » peut-être subdivisé en plusieurs séjours administratifs.* »
- Le dictionnaire pour la construction du code est modifié.
- La rédaction et la définition du code extension documentaire du plateau technique P7 sont modifiées : « *Équipements d'exploration de l'équilibre **et/ou** de la posture* », « **ce code peut être utilisé que l'équipement d'exploration soit utilisé pour un acte d'évaluation ou pour un acte de prise en charge à visée thérapeutique** ».
- Un nouveau code extension documentaire est proposé pour l'espace SNOEZOLEN.
- Les modifications de libellés dues aux évolutions de la partie analytique ont été corrigées.

## **2. Évolutions de la partie analytique**

La partie analytique comprend 2 onglets: le sommaire et la liste analytique elle-même.

Les évolutions du CSARR découlent des informations transmises par les utilisateurs. Elles ont été proposées en comité des experts du CSARR et validées par le comité de suivi du CSARR. Ces évolutions sont les suivantes.

- Ajout d'actes

13 codes ont été créés.

- Dans le paragraphe 07.02.02 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions neuromusculaires*, les libellés relatifs aux affections cérébrales et ceux relatifs aux affections médullaires sont regroupés en un seul libellé relatif aux affections neurologiques d'origine centrale. Ce regroupement est possible car leur description est similaire et les ressources mises en œuvre proches.

Il y aura donc 6 libellés au lieu des 9 actuels

*AGR+298 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale, en phase précoce*

*AGR+102 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale, en phase de récupération*

*AGR+047 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique centrale dégénérative*

*APR+036 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique, en phase précoce*

*APR+187 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique, en phase de récupération*

*APR+014 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique périphérique dégénérative*

- Dans le paragraphe 09.01.05 *Actes d'évaluation pour conduite automobile* l'acte *ZZQ+085 Évaluation des capacités sensitives et motrices pour l'aptitude à la conduite d'un véhicule automobile sans adaptation personnalisée* est créé. Il découle du regroupement des libellés *ZZQ+147* et *ZZQ+150* et permet de coder les évaluations sans adaptation et celles avec adaptations non personnalisées.

- Le paragraphe 09.02.04 *Actes de fabrication d'appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine* est créé. Il contient les libellés suivants

*ZDM+139 Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture du membre supérieur en plâtre ou en résine*

*ZBM+131 Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture thoracobranchial en plâtre ou en résine*

*ZBM+209 Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture du tronc en plâtre ou en résine*

*ZEM+040 Fabrication d'un appareil d'immobilisation ou de posture du membre inférieur en plâtre ou en résine*

*ZZG+250 Ablation d'un appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine*

*ZZM+264 Transformation d'un appareil d'immobilisation ou de posture en plâtre ou en résine en appareil bivalve*

- Suppression d'actes

12 codes ont été radiés.

- Dans le paragraphe 04.02.03 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions respiratoires* l'acte GLR+290 Séance collective d'entraînement des muscles inspiratoires avec dispositif résistif est supprimé.
- Dans le paragraphe 07.02.02 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions neuromusculaires* les actes suivants sont supprimés et remplacés par 6 actes créés dans le même paragraphe.

*AZR+252 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique cérébrale, en phase précoce*

*AZR+083 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique cérébrale, en phase de récupération*

*AZR+242 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection neurologique cérébrale dégénérative*

*AZR+020 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection médullaire, en phase précoce*

*AZR+038 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection médullaire, en phase de récupération*

*AZR+002 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection médullaire dégénérative*

*AZR+165 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection nerveuse périphérique, en phase précoce*

*AZR+119 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection nerveuse périphérique, en phase de récupération*

*AZR+075 Séance de rééducation des fonctions neuromusculaires pour affection nerveuse périphérique dégénérative*

- Dans le paragraphe 09.01.05 *Actes d'évaluation pour conduite automobile* les actes suivants sont supprimés et remplacés par 1 acte créé dans le même paragraphe.

*ZZQ+147 Évaluation l'aptitude à la conduite d'un véhicule automobile avec adaptation unique non personnalisée*

*ZZQ+150 Évaluation de l'aptitude à la conduite d'un véhicule automobile avec adaptations multiples non personnalisées*

- Modifications de libellés et de notes

Ces modifications sont de différente nature. Nous présentons ici les plus notables.

- Dans le paragraphe 01.02.01 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions cognitives*, la rédaction de ALR+298 *Séance de stimulation cognitive, sensorielle, sensitive et motrice* est modifiée.
- Dans le paragraphe 04.02.03 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions respiratoires*, le libellé et les notes de l'acte GLR+074 *Séance d'entraînement des muscles inspiratoires avec dispositif résistif ou relaxateur de pression* sont modifiées
- Dans le paragraphe 07.02.04.02 *Actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions liées au mouvement du membre inférieur*, la rédaction de NKR+074 *Séance de réentraînement à la marche avec **dispositif d'allègement corporel*** est modifiée.
- Dans le paragraphe 07.02.06 *Autres actes de prise en charge à visée thérapeutique des troubles des fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement*, la rédaction de ZFR+111 *Séance de rééducation **pour état séquellaire ou stabilisé*** est modifiée.
- Dans le paragraphe 09.01.05 *Actes d'évaluation pour conduite automobile*, la rédaction de ZZQ+291 *Évaluation des capacités **sensitives et motrices** pour l'aptitude à la conduite d'un véhicule automobile avec adaptation personnalisée* est modifiée.
- Dans le chapitre 10 *Éducation et information*, la rédaction des libellés des titres du sous-chapitre 10.01 et de ses paragraphes ont été modifiés pour faire explicitement référence aux programmes d'éducation thérapeutique reconnus par les ARS. ». A contrario les libellés des titres des sous-chapitres 10.02 et 10.03 font référence à une réalisation en dehors d'un programme d'éducation thérapeutique.

La référence au *patient et/ou à son entourage* est généralisée dans ce chapitre.

- Révision de l'affectation de geste complémentaire et de modulateur
  - Le modulateur HW *Réalisation de l'acte hors établissement en milieu urbain* peut-être codé avec ZGQ+248, ZGQ+294, ZGQ+180
  - Le modulateur XH *Réalisation de l'acte sur le lieu de vie du patient* peut-être codé avec ZGT251, ZZQ+106, ZGQ+249, ZZQ+140.
  - Le modulateur ZV *Réalisation de l'acte au lit du patient* peut-être codé avec AGR+102, APR+187, APR+014.

- Correction de code

Les codes des actes de rééducation d'affection neurologique périphérique du paragraphe 07.02.02 ont été remplacés car leur construction était erronée.

Les modifications sont présentées dans un fichier de travail en format Excel.

### 3. *Extraction des modifications du catalogue*

Ce fichier est appelé EXTRACT\_MODIF\_CSARR\_ 12 décembre 2014.

Il comporte 2 onglets.

- Le premier onglet **Présentation** reprend les éléments de description de ce fichier présenté ici.
- Le deuxième onglet **Extract modif CSARR 2015** contient toutes les modifications du CSARR entre la version 2014 et la version 2015.
  - La nature de la modification est précisée dans la colonne 6 "libellé modification", en regard de l'intitulé (titre, libellé)
  - Les modifications des libellés autres que de forme sont affichées en caractères roses.
  - Lorsqu'un libellé est modifié, mais qu'aucune de ses notes n'est modifiée, seul le libellé est mentionné.
  - Dès lors qu'une note est modifiée, elle est présentée avec le libellé et les autres notes du libellé.